

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE, DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE SAONE-ET-LOIRE

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 101 professeurs des écoles hors classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle des professeurs des écoles au titre de l'année 2024. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Etablissement
PRADEL-IRLES	IRLES	SYLVIE	Lycée professionnel Alexandre Dumaine, lycée des métiers Mâcon
BAUDIER	ALLONOT	VERONIQUE	Ecole maternelle Gustave Courbet Champforgeuil
FROMAIN-GARDAZ	GARDAZ	CHRISTELE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE LES PETITES VIGNES Cuisery
DAVOINE	DAVOINE	MICHELINE	Ecole primaire Tournus
BOUDARD	BOUDARD	FABIENNE	Ecole maternelle Buxy
GRIMAUD	DETOT	HELENE	Ecole primaire Bourbon-Lancy
REPECAUD	REPECAUD	CHRISTOPHE	Ecole primaire Lucie Aubrac Givry
POISEAU	NECTOUX	BEATRICE	SESSAD DES PEP Saint-Rémy
MARTIN-LOUAISIL	MARTIN	FABIENNE	LES MARRONNIERS Demigny
GIRARDIN	LAGARDE	CATHERINE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE Mercurey
PARIZE	PARIZE	ISABELLE	Ecole maternelle JEAN LARONZE Gévelard
PERROCHE	GAWEL	NATHALIE	Ecole primaire Prissé
TRINTIGNAC	TRINTIGNAC	JEAN-GUY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE Saint-Loup-Géanges
SAVIN	SAVIN	SONIA	Ecole maternelle Bellevue Chagny
PROST	DOS SANTOS	MADELEINE	Ecole primaire Dompierre-les-Ormes
MERLE	MERLE	XAVIER	Ecole primaire Cormatin
LANGARD	THOMAS	ANNE	IEN MATERNELLE Mâcon

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : SAONE-ET-LOIRE

FRACZEK	FRACZEK	CHRISTINE	Ecole primaire Jean Régnier Blanzly
RONDELET	RONDELET	MAUD	Ecole primaire Généralard
GEORGEOT	GEORGEOT	NICOLE	IME PAUL CEZANNE Tournus
REGNIAUD	BOISSON	BLANDINE	Ecole primaire Messey-sur-Grosne
DUMAS	DUMAS	OLIVIER	Ecole primaire publique Victor Hugo Autun
FROMONT-GUIGUET	FROMONT	CORINNE	Ecole primaire Bourgogne-Pierre Vaux Chalon-sur-Saône
DERAIN	DERAIN	VINCENT	Ecole élémentaire Jules Verne Montceau-les-Mines
GUILLOT	GUILLOT	ANDRE	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Guillaume des Autels Charolles
AUBLANC	AUBLANC	VERONIQUE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE Saint-Loup-Géanges
POTHERET	BAYARDON	ISABELLE	Etablissement régional d'enseignement adapté Claude Brosse Charnay-lès-Mâcon
UZAN	UZAN	VANINA	Ecole élémentaire Saint-Gengoux-le-National
DUTARTE	DUTARTE	LYDIE	SESSAD DES PEP Saint-Rémy
ALBAYNAC-PARET	ALBAYNAC	CORINNE	Ecole primaire Les Perrières Mâcon
PAGET	PAILLARD	SOPHIE	Ecole primaire Mireille et Gaston Mallet Fragnes-La Loyère
BUTTARD	BUTTARD	MANUEL	Ecole primaire Gergy
JARLAN	JARLAN	ALAIN	Ecole primaire Lux
PIERRON	PIERRON	NATHALIE	CENTRE HOSPITALIER Sevrey
MICHELET	CHATAGNIER	MARIELE	Ecole primaire Lamartine La Clayette
DE MIRANDA	DUSSABLY	ISABELLE	Ecole primaire Les crayons de couleur Saint-Aubin-en-Charollais
RIGOLOT	HYACINTHE	SANDRINE	Ecole primaire Charnay-lès-Mâcon
COUCOUREUX-PETIT	PETIT	LAURENCE	CMPP Chalon-sur-Saône
BEY	MERCIER	SANDRA	Ecole primaire Baudrières
MAZUREK	MAZUREK	HERVE	Ecole primaire René Picard Blanzly
LARDET	LARDET	LAURENCE	
JAUULT	LANOIZELE	ESTELLE	Ecole primaire La citadelle Chalon-sur-Saône
MEUNIER	MEUNIER	CYRILLE	BERLIOZ Châtenoy-le-Royal
THURET	ASIEN	GISELE	Ecole primaire Bouzereau- Macé Charolles
PERROT	PERROT	FREDERIC	CHARLES PERRAULT Varennes-le-Grand

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : SAONE-ET-LOIRE

GALLAND	GALLAND	NATHALIE	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE Marnay
FONTAINE	GROS	ISABELLE	Circonscription d'inspection du 1er degré de Mâcon Sud Mâcon
BOURILLON	JACQUEMIN	STEPHANIE	Ecole primaire Chalon-sur-Saône
COLOMB	COLOMB	DELPHINE-CECILE	AGENCE ENS.FRANCAIS A ETRANGER LYCEE FRANCAIS DE GUADALAJARA MEXIQUE
BOURDILLON	BOURDILLON	FABIEN	Collège En Bagatelle Tournus
BURTIN	BURTIN	NATHALIE	Ecole primaire Marie Curie Mâcon
GUYONNET	GUYONNET	NELLY	Ecole primaire Simandre
LONGEPIERRE	LONGEPIERRE	YVES	COL.TERR./ETAB.PUB.EN RELEVANT reseau canope 71 FRANCE
JUVENETON	VOISIN	VERONIQUE	RUISSEAU MAUGUET Saint-Rémy
CORSIN	CORSIN	NADINE	Ecole primaire Verdun-sur-le-Doubs
PIERRE	TRABKA	PATRICIA	BERLIOZ Châtenoy-le-Royal
PROST	ROLET	ANNE-MARIE	Ecole primaire Saint-Christophe-en-Bresse
HOUILLON	HOUILLON	XAVIER	BÉRLIOZ Châtenoy-le-Royal
CHAPONNEAU	CHAPONNEAU	BEATRICE	Ecole maternelle Gustave Courbet Champforgeuil
GENELOT	PERROT	LAURENCE	Ecole primaire Laennec Chalon-sur-Saône
BROYER	BALLOT	MARIE-ODILE	Ecole primaire Jean Rostand Châtenoy-le-Royal
ALEVEQUE	PERRODIN	NATHALIE	Ecole primaire VOLTAIRE ROUSSEAU Montceau-les-Mines
LIVET	LIVET	PHILIPPE	Ecole primaire Saint-Agnan
BONNETAIN	BONNETAIN	JEAN-LUC	LIBERTE FERRY Sanvignes-les-Mines
MISERERE	MISERERE	CORINNE	Ecole primaire Crissey
SIVIGNON	BERNARDIN	ANNIE	Ecole maternelle Niki de Saint-Phalle Montceau-les-Mines
ALGARRA	RIBEIRO	FERNANDA	Ecole primaire Saint-Rémy
BARDOT	BARDOT	PIERRE	Ecole élémentaire Rosa Parks Gueugnon
BRUNEAU	BRUNEAU	MARC	Ecole primaire Pauline Kergomard Chalon-sur-Saône
CHETOUX	CHETOUX	LAURENCE	Ecole primaire publique La Chapelle-de-Guinchay
ORSATELLI-WECKER	ORSATELLI	SOPHIE	BERLIOZ Châtenoy-le-Royal
MAGNIN	MAGNIN	NATHALIE	Ecole primaire René Picard Blanzay
BERNOUX	BERNOUX	ANNE	Ecole maternelle Saint-Germain-du-Plain

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : SAONE-ET-LOIRE

TAMBURINI	TAMBURINI	CELINE	Ecole maternelle Bourgogne Chalon-sur-Saône
NITSCHKE	NITSCHKE	MURIELLE	Ecole primaire Charnay-lès-Mâcon
RODOT	GORREX	SANDRINE	Ecole primaire Marc Chagall Mâcon
NAVARRO	BON	SYLVAINE	Ecole maternelle Ouroux-sur-Saône
UDÉSIANI	KOPEC	FRANCOISE	Ecole primaire des Prés Calards Le Breuil
BRIGAUD	BRIGAUD	NATHALIE	Ecole primaire Champ Seigneur Paray-le-Monial
SCHAEFER-JUIN	SCHAEFER	NATHALIE	Ecole maternelle Simard
LESAVRE	BRAZEY	HELENE	Ecole primaire Saint-Germain-du-Plain
REPECAUD	PERAN	SYLVIE	ECOLE PRIMAIRE Rully
BERNARD	BERNARD	LYDIE	Ecole primaire Le parc Autun
VARILLON	VARILLON	MURIELLE	Ecole maternelle Bellevue Paray-le-Monial
HUGLO	HUGLO	NATHALIE	Ecole primaire Saint-Martin-en-Bresse
COFFINIER	JONCOHALSA	MARTINE	JEAN DESBOIS Saint-Marcel
CHARLEUX	CHARLEUX	CHRISTINE	Ecole primaire des Prés Calards Le Breuil
TETU	HUMBLLOT	PASCALE	Ecole primaire Charles-Emile Jacque Epervans
JACQUELET	JACQUELET	CECILE	ECOLE PRIMAIRE Rully
PERRET	GANDREY	NICOLE	Ecole primaire Plottes
COLLEAU	COLLEAU	MARTINE	RENE MONROSE Autun
LOPEZ	BUATHIER	SYLVIE	Ecole primaire Vincent Auriol Mâcon
MOOR	BECUYWE	VALERIE	Ecole primaire Lucie Aubrac Blanzay
WODEY	BOIRIN	ISABELLE	LES MARRONNIERS Demigny
PIOLANTI	PIOLANTI	ANNE	CHAMP CORDET Torcy
LADROSSE	LEFEBVRE	CORINNE	Ecole primaire fondation Guyenot-Paillot Pierre-de-Bresse
POLLET-VILLARD	WOZNY	SYBILLE	Ecole maternelle Anne Frank Chalon-sur-Saône
DESPRES	PETIT	EMMANUELLE	ECOLE MATERNELLE Curgy
HEINTZ	PORTE	FABIENNE	Ecole élémentaire Autun
SABBE	GIROUDON	NATHALIE	Ecole primaire Roger Balan Saint-Marcel
BONNEFOY	RICHE	MARTINE	Ecole primaire Lugny

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : SAONE-ET-LOIRE

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 12/07/2024

Pour le recteur et par délégation du recteur,
L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale


Liliane MENISSIER

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 85.42 %, la part des hommes est de 14.58 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 82.18 %, la part des hommes est de 17.82 %.